



Délibérations du conseil municipal de Montsinéry-Tonnégrande

2010

Séance ordinaire du 26 mai 2010

- 2010-18** décision modificative n° 01-2010 portant inscription budgétaire de l'extension des réseaux HTA/BT sur la zone agricole de savane Lambert
- 2010-19** décision modificative n° 02-2010 portant inscription budgétaire relative à la mise en place d'une stratégie de développement touristique sur la commune de Montsinéry-Tonnégrande
- 2010-20** décision modificative n° 03-2010 portant inscription budgétaire de l'étude préalable à la mise en oeuvre du schéma d'aménagement de la Carapa
- 2010-21** inscription budgétaire de l'étude de réhabilitation de l'église de Tonnégrande
- 2010-22** modification de la délibération 2010-14 relative au vote des quatre taxes locales
- 2010-23** élargissement de la base fiscale
- 2010-24** mouvements budgétaires liés aux études et travaux : Savane Lambert, La Carapa, identité touristique de la commune, réhabilitation de l'église de Tonnégrande, travaux supplémentaires à l'école de Tonnégrande, branchement de la lagune
- 2010-25** attribution d'une dotation sur la réserve parlementaire du sénateur maire de Guyane, M. Georges Patient
- 2010-26** acquisition d'une parcelle de 150 ha à Risquetout dans le cadre du PAS de Montsinéry
- 2010-27** création d'un dispositif d'aide à la lecture et partenariat avec le Conseil général sur la formation d'auxiliaires de bibliothèque
- 2010-28** modification du plan local d'urbanisme pour la réalisation de zone d'aménagement concertée à l'entrée du bourg de Montsinéry
- 2010-29** création d'une lagune à Tonnégrande
- 2010-30** demande du FACE pour le lotissement de Tonnégrande
- 2010-31** valorisation et développement de Petit-Cayenne
- 2010-32** raccordement des habitations du bourg à la lagune de Montsinéry
- 2010-33** projet d'aménagement de la crique Patate

- 2010-34** acquisition d'une parcelle de 7 ha 2 a dans la zone d'activité économique au profit de la filiale de Poweo, Biomasse Energie Montsinéry (BEM)
- 2010-35** nomination d'un représentant titulaire et de son suppléant au syndicat mixte du centre médico-sportif de la Guyane
- 2010-36** rapport de la délibération 2008-21 et fixation des indemnité de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués
- 2010-37** instauration d'une gratification relative à la médaille d'honneur communale
- 2010-38** fixation du prix de vente des baraques, tables et stands pour la fête communale des 25-27 juin 2010
- 2010-39** avis sur le projet de Programme local de l'habitat (PLH)
- 2010-40** décision modificative portant sur les travaux supplémentaires pour la réalisation du groupe scolaire de Tonnégrande



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 26 MAI 2010**

DATE DE CONVOCATION

18 Mai 2010

DATE D’AFFICHAGE

18 Mai 2010

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 12
ABSENTS : 03
QUORUM : 08

DELIBERATION N°2010/39/M-T

L’AN DEUX MILLE DIX LE VINGT SIX MAI Á SEIZE HEURES, LE
CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s’est réuni en
séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Patrick LECANTE**
Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur **Jocelyn PRALIER** 1^{er} Adjoint
Madame **Rosaline CAMILLE** 2^{ème} adjointe
Monsieur **Patrick LABEAU** 3^{ème} adjoint
Madame **Marcelline POPO** 4^{ème} adjointe
Madame **Patricia BEAUNOL** adjointe spéciale
Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère
Madame **Liliane DAUPHIN** Conseillère
Madame **Marie George DUMAISON** Conseillère
Monsieur **Brice SEPHO** Conseiller
Madame **CHAVÉRIMOUTOU Liliane** Conseillère
Monsieur **Marcel POPO** Conseiller

ABSENTE EXCUSÉE:

Madame **Pauline TARCY** Conseillère

ABSENTS :

Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller
Monsieur **Alain Patrick ROBINSON** Conseiller

Les conseillers Municipaux présent formant la majorité des membres en exercice,
conformément à l’article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,
il a été procédé à la nomination d’un Secrétaire au vu de l’application de l’article
L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales,
Madame **Marcelline POPO**, 4^{ème} Adjointe, a été nommée à ces fonctions qu’elle a
acceptées.

.../...

**Délibération n° 39/2010/MT
Relatif au Programme Local de l'Habitat (PLH)**

Mesdames,
Messieurs les Conseillers Municipaux,

Par délibération n° 76/CCCL/2009 du 18 décembre 2009, la Communauté de Communes du Centre Littoral (CCCL) nous informait de l'arrêt du Programme Local de l'Habitat (PLH).

Comme le veut la procédure, la CCCL doit recueillir l'avis des six communes membres sur le projet de PLH arrêté afin de délibérer à nouveau en Conseil Communautaire.

Pour toutes ces raisons et motifs, je vous demande de délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le rapport de Monsieur le Maire relatif au programme Local de l'Habitat ;

Après avoir entendu ses explications et délibéré,

.../...

DECIDE :

Article unique : APPROUVE le projet du Programme Local de l'Habitat (PLH) présenté par la Communauté de Communes du Centre Littoral (CCCL)

ADOPTÉE PAR DOUZE (12) VOIX CONTRE ZÈRO (0).

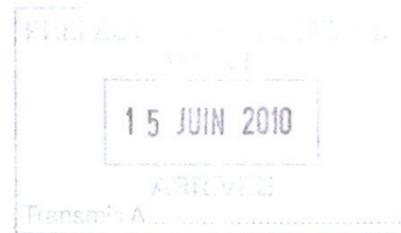
Pour certification exécutoire,
Fait à Montsinéry-Tonnégrande, le 26 Mai 2010

Le Maire,



Patrick LECANTE

Publication le :





« Compétente en aménagement de l'espace, la Communauté de Communes du Centre Littoral, en collaboration avec les 6 communes membres, a élaboré un outil de planification et d'urbanisme, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Ce document a permis de mesurer l'ampleur et l'urgence de la situation : plus de 50 000 nouveaux logements à produire d'ici 2025, 1 logement sur 5 est insalubre et 40% des logements produits sont illicites.

Face à de tels constats, la CCCL a décidé d'impulser sur son territoire et pour ses habitants une politique volontariste de l'habitat en lançant le 1^{er} Programme Local de l'Habitat de Guyane. »

Rodolphe ALEXANDRE, Président de la CCCL.

Le PLH...C'est quoi ?

- ✓ le principal dispositif en matière de politique du logement au niveau local. Il est établi pour une durée de 6 ans.
- ✓ le document essentiel d'observation, de définition et de programmation des investissements et des actions en matière de politique du logement à l'échelle d'un territoire.



Le PLH, c'est :

- ✓ le diagnostic qui fait état du fonctionnement du marché du logement, qui permet de partager avec les partenaires et de définir les grandes orientations stratégiques de la politique communautaire de l'habitat.
- ✓ le document d'orientations qui identifie les objectifs quantitatifs et les localise, conformément au principe de diversité de l'habitat.
- ✓ le programme d'actions, qui traduit les orientations et qui se déclinera sur le territoire.



Le PLH de la CCCL sera innovant et différent des PLH existants dans les DOM et en métropole. Il comprend une **expertise fine du volet foncier**, support de tout aménagement et problématique forte de notre territoire.

Le PLH...Pour quoi faire ?

Définir un cadre pour :

- ✓ répondre aux besoins en logements et en hébergement,
- ✓ favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale,
- ✓ améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes à mobilité réduite en assurant une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements



Répondre aux enjeux du Schéma de Cohérence Territoriale, document de référence :

Le SCOT fixe à hauteur de 50 000 nouveaux logements le besoin sur le territoire de la CCCL. Les prévisions démographiques tablent sur un doublement de la population pour atteindre 265 000 habitants en 2025.

Déclinaison du SCOT, le PLH de la CCCL apporte une réponse avec notamment :

- l'adaptation du nombre de logements au besoin,
- l'adaptation du type d'habitat à la demande (logements aidés, 3/4/5 pièces, villas individuelles, collectif, ...),
- l'amélioration de l'offre: accession, location, lots libres, autoconstruction.

Le PLH...Quelles sont ses principales actions pour le territoire de la CCCL



1. Mobiliser et maîtriser le foncier : un préalable à toute initiative

Le PLH précisera la localisation et la répartition des efforts de construction par commune, dans un esprit de solidarité intercommunale.

2. Assurer la mixité et la diversité

Les opérations d'aménagement devront intégrer différents types de produits immobiliers et formes urbaines pour offrir des logements à l'étudiant, au jeune ménage, à la famille qui s'agrandit, à la personne âgée.

3. Prévenir le développement de l'habitat informel

Le territoire devra proposer des lots libres à construire aux accédants à la propriété et ce dans des secteurs clairement identifiés. La gestion des parcelles jardins et la mise en place d'un observatoire du foncier seront des vecteurs de réussite.

4. Réparer l'existant

La poursuite des actions engagées sera indispensable : réhabilitation de l'habitat privé (OPAH), du parc social public, résorption de l'habitat insalubre.



Le PLH...Et après ?

Le PLH de la CCCL est un outil fortement tourné vers l'opérationnel. La CCCL et les collectivités concernées organiseront les opérations d'aménagement et de construction s'inscrivant dans le cadre du PLH. Les opérations suivantes seront menées :



Commencer les acquisitions foncières

- ✓ création des zones d'aménagement différé (ZAD) dans les secteurs susceptibles d'être urbanisés.
- ✓ acquisition des terrains privés et portage foncier

Lancer les consultations des aménageurs

- ✓ le programme d'aménagement/équipements/accès
- ✓ les prescriptions architecturales/paysagères
- ✓ le bilan prévisionnel et le phasage

Créer l'observatoire du foncier

- ✓ développement du Système d'Information Géographique de la CCCL partagé avec les communes.
- ✓ surveillance de l'habitat informel.

Traduire dans les documents d'urbanisme communaux les dispositions du PLH



Information utile :

La Communauté de Communes du Centre Littoral est un établissement public de coopération intercommunale créé par arrêté préfectoral du 09 juin 1997. Elle regroupe 6 communes : Cayenne, Macouria, Matoury, Montsinéry-Tonnégrande, Rémire-Montjoly et Roura.

www.cccl.fr

Réalisation Service Aménagement de l'Espace Communautaire – CCCL e-mail : benjamin-t@cccl.fr



	Cayenne	Macouria	Matoury	Montsinéry-Tonnegrande	Rémire-Montjoly	Roura	Total logements en projet	Objectif global PLH CCCL
LOGEMENTS LOCATIFS	58% 1 137	50% 1 880	58% 1 304	36% 936	45% 540	36% 211	49% 6 007	50% 6 725
Logements locatifs sociaux	40% 784	35% 1 316	40% 899	25% 650	30% 360	25% 146	34% 4 155	35% 4 708
<i>Dont intermédiaire</i>	6% 118	5% 188	6% 135	3% 78	4% 48	3% 18	5% 584	5% 673
<i>Dont à loyer locatif social (LLS)</i>	17% 333	15% 564	17% 382	11% 286	13% 156	11% 64	14% 1 786	15% 2 018
<i>Dont à loyer locatif très social (LLTS)</i>	17% 333	15% 564	17% 382	11% 286	13% 156	11% 64	14% 1 786	15% 2 018
Logements locatifs privés	18% 353	15% 564	18% 405	11% 286	15% 180	11% 64	15% 1 852	15% 2 018
LOGEMENTS EN ACCESSION	42% 823	50% 1 880	42% 944	64% 1 664	55% 660	64% 374	51% 6 346	50% 6 725
<i>Dont accession sociale</i>	13% 255	15% 564	13% 292	19% 494	16% 192	19% 111	15% 1 908	15% 2 018
<i>Dont logement évolutif social (LES)</i>	13% 255	15% 564	13% 292	19% 494	16% 192	19% 111	15% 1 908	15% 2 018
<i>Dont accession privée</i>	16% 314	20% 752	16% 360	26% 676	23% 276	26% 152	20% 2 529	20% 2 690
Dont lots libres	13% 255	15% 564	13% 292	19% 494	16% 192	19% 111	15% 1 908	15% 2 018
Total logements	1 960	3 760	2 248	2 600	1 200	585	12 353	13 450

Le but est que la somme des projets dans chaque commune se rapproche des objectifs à l'échelle de la CCCL

Objectifs fixés dans le document d'orientation qui ont servi de base au tableau :

	Commune
LOGEMENTS LOCATIFS	automatique automatique
Logements locatifs sociaux	automatique automatique
<i>Dont intermédiaire</i>	à rentrer automatique
<i>Dont à loyer locatif social (LLS)</i>	à rentrer automatique
<i>Dont à loyer locatif très social (LLTS)</i>	automatique automatique
Logements locatifs privés	à rentrer automatique
LOGEMENTS EN ACCESSION	automatique automatique
<i>Dont accession sociale</i>	à rentrer automatique
<i>Dont logement évolutif social (LES)</i>	automatique automatique
<i>Dont accession privée</i>	à rentrer automatique
Dont lots libres	automatique automatique
Total logements	à rentrer

Correspond au nombre de logements dans les sites de projet

Total logements en projet	Objectif global PLH CCCL
49% 6 007	50% 6 725
34% 4 155	35% 4 708
5% 584	5% 673
14% 1 786	15% 2 018
14% 1 786	15% 2 018
15% 1 852	15% 2 018
51% 6 346	50% 6 725
15% 1 908	15% 2 018
15% 1 908	15% 2 018
20% 2 529	20% 2 690
15% 1 908	15% 2 018
12 353	13 450

% de logements locatifs sociaux	Cayenne et Matoury	Macouria	Rémire	Roura et Montsinéry
	40%	35%	30%	25%

Macouria représente la commune médiane avec une programmation proportionnelle à celle de l'ensemble de la CCCL